

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 février 2018

Délibération C2

**Convention relative à l'intervention des services du Département de l'Indre auprès du
SDIS**

VOTE : adopté à l'unanimité

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code général des collectivités territoriales ;

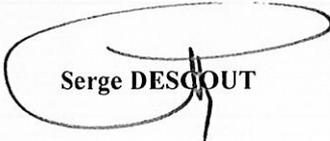
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

VU la convention ci-annexée ;

DECIDE

Article 1 : la convention relative à l'intervention des services du Département de l'Indre auprès du SDIS de l'Indre dans le périmètre des ressources humaines et des systèmes d'information est approuvée et monsieur le Président du conseil d'administration est autorisé à la signer


Serge DESCOUT